

**ACADEMIE DE
BORDEAUX**

**ETABLISSEMENT
Collège TOULOUSE-LAUTREC
LANGON**

Installation du conseil d'administration

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
19 octobre 2023**

Année scolaire :	2023-2024
Numéro de séance :	1
Date de convocation :	2023
Présidence de :	M. Marcollet

Quorum :	16
Nombre des présents :	25
Nombre d'absents excusés :	6

ORDRE DU JOUR

- Adoption du précédent PV (4/07/2023)
- Installation du nouveau conseil d'administration et des différentes instances
- Délégations de signature

Affaires financières :

- Occupation des logements de fonction
- DBM pour information
- DBM pour vote
- Voyage en Espagne
- Conventions
- Don FSE
- Délégation du CA au chef d'établissement pour passation de marches à incidence financière et pour signature des contrats

Affaires pédagogiques :

- Bilan de rentrée et effectifs
- Plan de continuité
- Plan annuel de remplacement de courte durée
- Bilan de l'association sportive

**Signatures :
Le Président**



A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COLLEGE T. LAUTREC LANGON' and the number '33210 LANGON'.

Le Secrétaire de séance :



A blue ink signature is written in a stylized, cursive manner.

PRESENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire 2023/2024



CONSEIL D'ADMINISTRATION n°1

Le jeudi 19 octobre 2023

	REPLACÉ PAR	ÉMARGEMENT
ANTOINE Sandrine (CPE)		
BIREPINTES Anouck (Enseignante)		
CAUSE Stéphane (Parent d'élève)		
CHAUVEAU-ZÉBERT Dominique (Conseillère municipale)	La cause	
DAIM Fédoua (Parent d'élève)	La cause	
DE BIASI Agnès (Enseignante)		
DEXPERT Isabelle (Vice-présidente CD33)	La cause	
DOYET Sabrina (Enseignante)		
DUBERNET Sandrine (Parent d'élève)		
ESSOMBA ESSOMBA Yann (Elève)		
FOISSAC Manon (Enseignante)		
FOUGOU Emmanuelle (Directrice Adjointe SEGPA)	La cause	
GARCIA Jean-Pierre (Agent territorial)	Mme Bourgeois C.	
GLEYZE Jean-Luc (Président CD 33)	La cause	
GROLEAU Antoine (Enseignant)	M ^o Chabbert	
LAVAUD Mathieu (Elève)		
LEMERCIER Corinne (Adjointe gestionnaire)		
MARCOLLET Christophe (Principal)		
MARTINEN Malika (Enseignante)		
MONTUZET Anne-Cécile (Personnel administratif)		
NOËL Julie (Elève)		
NOËL Nathalie (Parent d'élève)		
OMNES Arnaud (Parent d'élève)		
PIANELLI Katie (Enseignante)		
POUPOT Chloé (Parent d'élève)		
RENVERSADE Christophe (Principal adjoint)		
TAUZIEDE Valérie (Agent territorial)		
TAUZIN Cédric (Conseiller municipal)		
THIEL Cécile (Parent d'élève)		
TUFFOU Anaëlle (Agent comptable)	La cause	
WALTER Franck (Personnalité qualifiée)		

Préambule				
Début de séance	18h07			
Désignation du secrétaire de séance	Mme MONTUZET			
Adoption du PV du précédent CA	Sujet abordé : Adoption du PV du conseil d'administration du 4 juillet 2022			
	Commentaires / débat : Le président du conseil d'administration s'assure que les membres ont bien reçu le PV. Le PV n'appelle aucune remarque.			
	<i>Votes</i>	<i>Pour :</i>	24	Pièce jointe ou élément : Transmis avec la convocation
		<i>Contre :</i>	0	
<i>Abstentions :</i>		1		
Adoption de l'ordre du jour	Sujet abordé : M. Le Principal rappelle que l'ordre du jour du conseil d'administration n'a plus à être voté. L'ordre du jour est présenté par le chef d'établissement.			
	Commentaires / débat : L'ordre du jour est instruit. Les question diverse transmises ans la semaine seront instruites à la fin.			
	<i>Pour information</i>		acte du Chef d'établissement qui n'appelle pas de vote	
	<i>Votes</i>	<i>Pour :</i>	25	Pièce jointe ou élément : Envoyé avec la convocation
		<i>Contre :</i>	0	
<i>Abstentions :</i>		0		

Fonctionnement de l'établissement			
Enoncé de la question ou du sujet abordé :			
Installation du nouveau conseil d'administration et des différentes instances : commissions, comités et conseils			
Commentaires / débat :			
Pour information		Pour information – non soumis au vote	
Votes	Pour :		Pièce jointe ou élément : Tableaux des commissions en annexe
	Contre :		
	Abstentions :		

Enoncé de la question ou du sujet abordé :			
Délégation de signature en faveur du chef d'établissement-adjoint M Renversade			
Commentaires / débat :			
Monsieur le Principal présente la délégation de signature :			
<ul style="list-style-type: none"> - Ordres de mission des professeurs et personnels du secteur éducatif - Visa des autorisations d'absence des personnels enseignants, éducatifs et de santé - Sanctions disciplinaires - Décisions d'orientation et signature des bulletins trimestriels - Présidence des instances - Note Informative aux familles 			
Pour information			
Votes	Pour :	25	Pièce jointe ou élément : Envoyée avec la convocation
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	

Enoncé de la question ou du sujet abordé :			
Délégation de signature en faveur de l'adjointe-gestionnaire Mme Lemerrier			
Commentaires / débat :			
Monsieur le Principal présente la délégation de signature :			
<ul style="list-style-type: none"> - bon de commande d'un montant maximum TTC de 1 500 € - Délégation financière pour recettes sans limitation de valeur. 			
Pour information			
Votes	Pour :	25	Pièce jointe ou élément : Envoyée avec la convocation
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	

I. Affaires financières**Énoncé de la question ou du sujet abordé :**

Occupation des logements de fonction

Commentaires / débat :

Monsieur le principal présente le tableau d'occupation des logements de fonction. Il y a 1 logement occupé sur les 3 par des personnels du collège. Le chef d'établissement occupe son logement de fonction. Un logement de service dans l'enceinte du collège dédié au logement d'un agent de la collectivité n'est pas occupé.

Pour information

Votes	Pour :	25	Pièce jointe ou élément : Envoyée avec la convocation
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	

Énoncé de la question ou du sujet abordé :

DBM pour information

Commentaires / débat :**DBM n° 8 :**Ouverture de crédits au **service SRH :**

Dotation exceptionnelle CD viabilisation : 20 000 euros.

Ouverture de crédits au **service ALO :**

Dotation exceptionnelle CD viabilisation : 38 120 euros.

Régularisation de crédits au service AP :

-159,27 sur la Taxe d'apprentissage

Régularisation de crédits au service VE :

Aides du CD pour les élèves : + 398 euros.

DBM n° 9 :

Ouverture de crédits au service OPC :

Dotation équipement CD : + 181 091.87 euros

Pour information DBM pour information : pas de vote

Votes	Pour :		Pièce jointe ou élément : tableau du département avec la convocation
	Contre :		
	Abstentions :		

Énoncé de la question ou du sujet abordé :

DBM pour vote

A) Commentaires / débat :**Décisions budgétaires modificatives pour vote n° 12 :**

Subvention DGF complémentaire : 7 252 euros.

Ouverture de crédits sur le service **AP : 681 €**

Manuels scolaires : 281 euros

Diverses sorties : 400 euros

Ouverture de crédits sur le service ALO : **6 571 €** répartis ainsi :

720 € pour les assurances

2 000 € sur les affranchissements

1 200 € sur les fournitures administratives

500 € sur les frais de réception

551 € sur l'entretien

600 € sur les produits d'entretien

200 € sur le carburant

800 € sur les photocopieurs

Virement entre services :

1211.98 € du SRH (versement) sur OPC afin de réparer le four en cuisine.

Pour information

Votes	Pour :	25	Pièce jointe ou élément : tableau du département avec la convocation
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	

Enoncé de la question ou du sujet abordé : Voyage en Espagne			
Commentaires / débat : Ce voyage avec hébergement en famille, concernera les élèves de 3 ^{ème} et ceux de section euro. Le financement suivant est proposé (assurance comprise) : <ul style="list-style-type: none"> - 383 € par famille - 500 € au titre de l'aide financière provenant du foyer socio éducatif du collège, en destination des élèves - 1536 € part accompagnateurs. - Pour les familles en difficulté, le fonds social peut être sollicité.			
<i>Votes</i>	<i>Pour :</i>	25	Pièce jointe ou élément : Envoyée avec la convocation
	<i>Contre :</i>	0	
	<i>Abstentions :</i>	0	

Enoncé de la question ou du sujet abordé : Conventions			
Commentaires / débat : Convention avec : <ul style="list-style-type: none"> - l'association Pickles By EITC - l'association L'Auringleta - le club d'Aviron - régissant le fonctionnement de la section sportive 			
<i>Pour information</i>			
<i>Votes</i>	<i>Pour :</i>	25	Pièce jointe ou élément : Envoyée avec la convocation
	<i>Contre :</i>	0	
	<i>Abstentions :</i>	0	

Enoncé de la question ou du sujet abordé : DON FSE			
Commentaires / débat : Don du foyer pour le voyage en Espagne 2024 : acceptation d'un don du foyer pour 500 euros.			
<i>Pour information</i>			
<i>Votes</i>	<i>Pour :</i>	25	Pièce jointe ou élément : Envoyée avec la convocation
	<i>Contre :</i>	0	
	<i>Abstentions :</i>	0	

Enoncé de la question ou du sujet abordé : DON FSE			
Commentaires / débat : Don du foyer pour l'action métamorphose (arts plastiques) : acception d'un don du foyer pour 250 €.			
<i>Pour information</i>			
<i>Votes</i>	<i>Pour :</i>	25	Pièce jointe ou élément : Envoyée avec la convocation
	<i>Contre :</i>	0	
	<i>Abstentions :</i>	0	

Enoncé de la question ou du sujet abordé : Délégation du CA au chef d'établissement pour passation de marchés à incidence financière et pour signature de contrats			
Commentaires / débat : Le changement de chef d'établissement appelle cette délégation.			
<i>Pour information</i>			
<i>Votes</i>	<i>Pour :</i>	25	Pièce jointe ou élément : Envoyée avec la convocation
	<i>Contre :</i>	0	
	<i>Abstentions :</i>	0	

II. Affaires pédagogiques

Énoncé de la question ou du sujet abordé :

Bilan de rentrée et effectifs

Commentaires / débat :

Monsieur le Principal annonce 34 divisions pour l'année 2023/2024 (27 divisions en général, 6 en SEGPA et 1 ULIS). Cela représente un total de 817 élèves. A noter que 5 élèves sont sur les listes mais ne se sont pas encore présentés.

Il y a eu beaucoup d'inscription pour les niveaux 5^{ème} et 4^{ème}.

Les élèves de SEGPA sont inclus dans certaines matières.

Le profils des ULIS est compliqué pour les personnels et les autres élèves du dispositif.

Pour information *information qui n'appelle pas de vote*

Votes	Pour :		Pièce jointe ou élément : Envoyée avec la convocation
	Contre :		
	Abstentions :		

Énoncé de la question ou du sujet abordé :

Plan de continuité

Commentaires / débat :

Le plan de continuité reste le même que celui mis en place l'année précédente.

Pour information *Pour information : pas de vote*

Votes	Pour :		Pièce jointe ou élément Envoyée avec la convocation
	Contre :		
	Abstentions :		

Énoncé de la question ou du sujet abordé :

Plan annuel de remplacement de courte durée

Commentaires / débat :

Le Plan annuel de remplacement comme demandé par le ministère doit être présenté à ce 1^{er} CA. Il présente les modalités mises en place pour faciliter les remplacements de courtes de durée (moins de 15 jours) et de ce fait réduire le nombre d'heures d'activités pédagogiques perdues.

Il est souligné par une enseignante que le remplacement existait avant ce plan et que les personnes qui n'ont pas souscrit au pacte RCD pourront tout de même intervenir pour effectuer du remplacement en étant payé en HSE.

Pour information *Pour information : pas de vote*

Votes	Pour :		Pièce jointe ou élément Envoyée avec la convocation
	Contre :		
	Abstentions :		

Énoncé de la question ou du sujet abordé :

Bilan association sportive

Commentaires / débat :

Monsieur le Principal présente le bilan de l'association sportive. Il indique que ce bilan est positif de + 1 018.36 €. Cela fait suite au COVID ces deux dernières années car peu d'activités ont pu être réalisées.

Pour information

Votes	Pour :	25	Pièce jointe ou élément Envoyée avec la convocation
	Contre :	0	
	Abstentions :	0	

III. Questions diverses

Les 2 associations de parents d'élèves (FCPE et AAPEL) ont fait parvenir des questions diverses qui sont exposées à la fin du Conseil d'Administration

1. Pédagogie :

Le point sur les enseignants manquants a été fait au moment du bilan de rentrée. Le cadre réglementaire ne peut pas être assoupli comme il est évoqué pour faciliter le recrutement du dernier professeur manquant (EPS).

Il n'y a pas eu de communication sur les enseignants absents car la situation évoluait au jour le jour. Une information annonçant l'arrivée d'un enseignant remplaçant qui ne vient pas ou qui vient et refuse n'est pas positive. La communication est faite lorsque l'établissement est certain de la situation.

Les heures d'approfondissement et de soutien en 6^{ème} ont été instaurées comme cela a été prévu dans les directives pour la nouvelle 6^{ème}

Le cross est annulé pour des raisons climatiques. La volonté de l'équipe d'EPS est de l'ouvrir à tous les élèves. Il doit être reporté.

La direction ne s'est effectivement pas présentée aux élèves à la rentrée. Elle s'est concentrée sur les tâches de rentrée.

2. Restauration :

La 1ere version des emplois du temps n'avait pas priorisé le temps de pause méridienne. Les emplois du temps ont été revus ensuite pour faciliter le passage de cantine qui restera complexe. En effet il y a 750 élèves qui mangent à la cantine et 3 créneaux de 45 minutes (11h30/12h15 – 12h15/13h00 – 13h00/13h45). Il est donc impératif de faire passer 250 élèves en 45 minutes (le réfectoire dispose de 275 places). L'augmentation des effectifs imposent ce rythme. Il est vrai que les élèves de 6^{ème} qui découvrent le collège et sa cantine paniquent mais ils sont invités à manger par les personnels.

Comme les années antérieures, il existe un repas de substitution qui est servi quand il y a du porc au menu. Ce plat de substitution est donné aux élèves qui se font connaître. Pour les élèves qui sont « Vegans », ils demandent une assiette sans viande et ont un peu plus de légumes.

Les emplois du temps intègrent le fait que n'importe quel élève peut cumuler toutes les options. On peut aller jusqu'à 5 options cumulées pour un même élève. Avec l'augmentation des effectifs laisser la possibilité de cumuler toutes les options impacte les emplois du temps et la pause méridienne. Les ateliers et options ne sont pas des activités obligatoires.

3. Place des parents :

Il y aura 5 conseils d'administration comme dans n'importe quel établissement. Installation du nouveau CA se fait normalement dans les 15 jours qui suivent les élections d'où le 1^{er} conseil d'administration en ce 19 octobre.

Le programme phare a repris au sein de l'établissement. Les parents sont informés des actions mais il n'est pas prévu que les parents participent aux fonctions d'adultes référents au sein du programme phare. L'établissement essaiera de mettre en place une actions en directions des parents d'élèves cette année comme indiqué dans le programme phare.

La commission fond social est transparente. Il n'y a aucun problème pour que des parents participent aux commissions. Il est demandé que chaque association transmette le nom d'un représentant parent qui pourront siéger en commission fond social.

4. Communication :

La communication vers la direction peut se faire soit par courriel en direction du secrétariat (ce.0330084m@ac-bordeaux.fr) soit par un mot dans le carnet de correspondance soit par courrier simple.

Les échanges via pronote ne sont que des échanges informatifs.

L'attribution du statut « CPE » dans pronote aux AED étaient ainsi à la rentrée. La direction pensait que cela était un choix de la vie scolaire. Ce statut sera revu dans pronote.

Les parents ont été stressés par la rentrée et le planning des réunions. C'est possible mais les dates sont plutôt une semaine de retard par rapport au planning des années antérieures. Les dates de stage de 3^{ème} n'ont pas changé. Normalement elles sont communiquées en juin en fin d'année précédente.

Pour l'absence du professeur d'EPS en 4^{ème}, il était prévu que l'on tourne après les vacances de Toussaint entre les groupes pour que tous les groupes puissent avoir EPS au 1^{er} trimestre. Une enseignante a accepté de prendre sur un cycle en plus de son service ce 3^{ème} groupe. Par conséquent le 3^{ème} groupe aura EPS à partir du 20 novembre.

5. Ambiance générale

L'ambiance est celle d'un début d'année dans un établissement qui accueille 817 élèves. Il y a eu des manques au niveau des AESH les 1^{ere} semaines qui sont maintenant comblés. La classe ULIS est complexe car contrairement à ce qui se fait habituellement où les élèves d'une classe ULIS ont tous le même handicap, ici les handicaps sont variés et pas toujours compatibles entre eux. L'accompagnement des élèves issus de la communauté des gens du voyage a repris un peu plus tard cette année que les autres années car ces personnels qui dépendent du 1^{er} degré attendaient l'autorisation d'intervention de la nouvelle IEN.

Il y a eu 2 altercations importantes qui ont obligé à demander la présence de la gendarmerie à la sortie de l'établissement. A chaque fois il s'agit du même scénario : altercation d'un élève avec un élève issu de la communauté des gens du voyage. Afin qu'il n'y ait pas un conflit groupe contre groupe qui déborde en dehors de l'établissement, la gendarmerie a été sollicitée.

Les élèves ayant eu des comportements en dehors du règlement intérieur ont été sanctionnés. Au bout de 6 semaines de cours, il y a eu plus de 12 journées d'exclusion de prononcées. Un conseil de discipline aura lieu à la rentrée.

Le personnel en service civique est en cours de recrutement par l'équipe vie scolaire mais les CV proposés ne correspondent pas à la mission et aux compétences attendues.

6. Téléphones :

L'utilisation dans l'établissement du téléphone par un élève de manière autonome est interdite. L'utilisation sous la direction d'un adulte est toujours possible soit dans le cadre pédagogique soit dans l'objectif d'avoir des éléments informatifs. Il n'est pas toujours possible au professeur de transmettre une photo ou des éléments mais quand ils pourront le faire ils s'efforceront de réaliser cette action à la place des élèves.

7. Autres :

Suivant le type de cours et la manière dont il est réalisé, il n'est pas toujours possible d'avoir le cours en avance sous forme numérique. De plus la transmission d'un cours relève de la liberté pédagogique. Chaque enseignant est libre sur cette question.

Les fédérations seront associées aux diffusions des informations en directions des membres du CA.

Le grillage entre l'établissement et le magasin Leclerc n'est pas encore réparé. L'entreprise doit réaliser ces travaux. Mme Lemerchie et le département suivent ce dossier.

Fin du CA : 20h15

Madame LEMERCIE annonce aux membres du CA que suite à une mutation qu'elle quittera le collège à la rentrée des vacances de Noël.

ANNEXE

COMPOSITION DES COMMISSIONS 2023 2024**Commission permanente**

Extrait du courrier de Mme la Rectrice en date du 08/10/2021

Objet : simplification du fonctionnement du conseil d'administration et de la commission permanente des EPLE à compter du prochain renouvellement des CA de l'année scolaire 2021-2022.

Réf : décret n° 2020-1632 du 21 décembre 2020.

Le décret cité en référence, améliore le pilotage des établissements d'enseignement scolaire du second degré en simplifiant le fonctionnement du conseil d'administration et en recentrant la commission permanente sur sa fonction de délégataire du conseil d'administration.

1- Allègement du fonctionnement du conseil d'administration.

Désormais, c'est le CA qui décide ou pas, de créer la commission permanente, lors de la 1ère réunion qui suit son renouvellement en application de l'article R.421-22 du code de l'éducation.

Le 29/11/22 le conseil d'administration a acté la suppression de la commission permanente.

Conseil de discipline (membres élus uniquement)

Le conseil de discipline est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions prévues par la réglementation en vigueur et inscrites dans le règlement intérieur de l'établissement public local d'enseignement (EPL).

Rappels :

- Les représentants des personnels sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives. Cette élection s'effectue au scrutin proportionnel au plus fort reste.
- Le représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service, est élu au scrutin uninominal à un tour par et parmi les membres titulaires et suppléants de ce collège.
- Les représentants des parents d'élèves sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du conseil d'administration au scrutin proportionnel au plus fort reste.
- Les représentants des élèves collégiens sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du conseil d'administration au scrutin proportionnel au plus fort reste.

	TITULAIRE	SUPLÉANT.E
Chef d'établissement	MARCOLLET Christophe	
Chef d'établissement adjoint	RENVERSADE Christophe	
Adjoint gestionnaire	LEMERCIER Corinne	
CPE	ANTOINE Sandrine	
Personnels d'enseignement	GROLEAU Antoine	BLONDEAU Céline
	DE BIASI Agnès	CHANTELOUBE Christelle
	FIAT Géraud	MARTINEN Malika
	FOISSAC Manon	BOUEILH Caroline

Personnel non enseignant	MONTUZET Anne-Cécile	TAUZIEDE Valérie
Parents d'élèves	OMNES Arnaud	CURCI Thomas
	THIEL Cécile	DEVESA Alain
	CAUSSE Stéphane	NOËL Nathalie
Élèves	ESSOMBA ESSOMBA Yann	LAVAUD Mathieu
	NOËL Julie	

Commission éducative (membres élus uniquement)

La commission éducative est obligatoirement constituée dans chaque établissement. Elle est réunie en tant que de besoin selon les modalités prévues par le conseil d'administration de l'établissement scolaire. Ses travaux ne sont pas un préalable à l'engagement d'une procédure disciplinaire. Sa réunion permet de croiser les regards et les compétences, notamment celles des personnels de santé et sociaux de l'établissement.

« Au moins un parent d'élève élu et au moins un représentant élu des personnels dont au moins un professeur » →
au cas par cas

	TITULAIRE	SUPPLÉANT.E
Personnels enseignants	Fixé en fonction de la classe concernée	Fixé en fonction de la classe concernée
Parents d'élèves	CURCI Thomas	BANQ Jennifer
	DUBERNET Sandrine	BARRAUD Aurélie

Commission hygiène et sécurité

Dans les établissements ayant des sections techniques et/ou professionnelles, la mise en place chaque année d'une commission d'hygiène et de sécurité est obligatoire. Pour tous les autres établissements, collèges et lycées, la même mise en place est préconisée.

Sa composition est fixée par décret, complétée par une circulaire. C'est le premier conseil d'administration de l'année dans l'établissement qui en fixe les membres.

Ses compétences s'étendent à tout ce qui a trait à la sécurité et à l'hygiène, comme les plans de sécurité, le programme de prévention des risques, le suivi des registres, l'actualisation du DUERP...

Des membres de la commission sont présents lors des visites de contrôle réglementaire et lors des visites de la commission d'accessibilité

	TITULAIRE	SUPPLÉANT.E
Chef d'établissement	MARCOLLET Christophe	
Chef d'établissement adjoint	RENVERSADE Christophe	
Adjoint gestionnaire	LEMERCIER Corinne	
CPE	ANTOINE Sandrine	
Adjointe SEGPA	FOUGOU Emmanuelle	
Représentant de la		

collectivité de rattachement		
Personnels non enseignants	GARCIA Jean-Pierre	TAUZIEDE Valérie
	CARDOUAT Christophe	
Personnels enseignants	GOTTIN Laure	PIANELLI Katia
	DOYET Sabrina	DE BIASI Agnès
Parents d'élèves	DEVESA Alain	OMNES Arnaud
	NOËL Nathalie	ALTINIER Nathalie
Élèves	LAVAUD Mathieu	NOEL Julie
	ESSOMBA ESSOMBA Yann	

Conseil de vie collégienne

L'esprit de cette instance (Le Conseil de Vie Collégienne – CVC) est de rendre les collégiens acteurs de la vie de leur établissement, d'être force de proposition dans un cadre que chaque établissement définit.

Il est composé de représentants des élèves, d'au moins deux représentants des personnels dont un personnel enseignant et d'au moins un représentant des parents d'élèves.

	TITULAIRE	SUPPLÉANT.E
Chef d'établissement	MARCOLLET Christophe	
Chef d'établissement adjoint	RENVERSADE Christophe	
CPE	ANTOINE Sandrine	
CPE	ABELARD Elise	
Parents d'élèves FCPE	HERBAUX Emilie	DEVESA Alain
Parents d'élèves AAPEL Langon	DUBERNET Sandrine	GARNIER ANDRÉ Cécile
Personnel enseignant	SEYRAC Nicolas	GROLEAU Antoine
Personnel non enseignant	TAUZIEDE Valérie	MONTUZET Anne-Cécile

Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement.

Il peut comprendre :

- des représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives ;

- des personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement ;
- des représentants de la commune et de la collectivité de rattachement au sein de ce conseil ;
- des représentants des partenaires institutionnels (police, gendarmerie, service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et associatifs) et un ou plusieurs représentants de la Réserve citoyenne de l'éducation nationale.

	TITULAIRE	SUPPLÉANT.E
Chef d'établissement	MARCOLLET Christophe	
Chef d'établissement adjoint	RENVERSADE Christophe	
Adjointe SEGPA	FOUGOU Emmanuelle	
CPE	ANTOINE Sandrine	
CPE	ABELARD Elise	
Infirmière	MOREL Nathalie	
Assistante Sociale	SERENA Sophie	
Personnel enseignant	SANS Stéphanie	SEYRAC Nicolas
	BIREPINTES Anouck	FOISSAC Manon
Parents d'élèves	BANQ Jennifer	THIEL Cécile
	GARNAUD Emilie	ACKERMANN Najat
Elèves	NOEL Julie	ESSOMBA ESSOMBA Yann
	LAVAUD Mathieu	

Commission Restauration

Se réunit deux fois par trimestre : analyse les menus passés, établit les menus à venir, propose des animations ou des actions de sensibilisation (recyclage, lutte contre le gaspillage alimentaire).

Ouverte aux parents, personnels et élèves volontaires, même non élus.

	TITULAIRE	SUPPLÉANT.E
Chef d'établissement	MARCOLLET Christophe	RENVERSADE Christophe
Adjoint gestionnaire	LEMERCIER Corinne	
Directeur de SEGPA	FOUGOU Emmanuelle	
CPE	ABELARD Elise	
Secrétaire intendance	MONTUZET Anne-Cécile	
Cheffe de cuisine	BOURGEOIS Christel	
Infirmière	MOREL Nathalie	

Personnel enseignant	FOISSAC Manon	BIREPINTES Anouck
Personnel non enseignant	TAUZIEDE Valérie	
Parents d'élèves	DAIM Fédoua	DEVESA Alain
	DUBERNET Sandrine	CAUSSE Stéphane
Élèves	NOEL Julie	DARNAUDGUILHEM Juliette
	ESSOMBA ESSOMBA Yann	BONNET Lucy
	NOEL Julie	KOKTARIM Aybilge

Commission fonds social

Le fonds social collégien est destiné à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître des collégiens ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire.

Il s'agit d'une aide exceptionnelle et individualisée sous forme d'un concours financier direct ou de prestations en nature, permettant aux différents intéressés de faire face à tout ou partie des dépenses relatives aux frais de transports et de sorties scolaires, à l'achat de lunettes, de vêtements de travail, de matériels professionnels ou de sport, de manuels et de fournitures scolaires. Cette liste n'est pas limitative, mais ce fonds ne peut servir à équiper uniformément les élèves ou à financer des équipements collectifs.

	TITULAIRE	SUPLÉANT.E
Chef d'établissement	MARCOLLET Christophe	
Principal adjoint	RENVERSADE Christophe	
Adjointe gestionnaire	LEMERCIER Corinne	
CPE	ANTOINE Sandrine	
CPE	ABELARD Elise	
Secrétaire d'intendance	MONTUZET Anne-Cécile	
Parents d'élèves	Fédoua DAIM	Cécile THIEL

Conseil pédagogique

Le conseil pédagogique est une instance de concertation qui permet la coordination des enseignements et des activités scolaires.

Disciplines	Coordonnateurs
Arts plastiques	BLONDEAU Céline
Education musicale	BESNIER Sylvain
EPS	GROLEAU Antoine et CHANTELOUBE Christelle
Histoire Géographie-EMC	MAURIN Jonathan
Espagnol	PICCOLO Cyrielle

Anglais	BOUEILH Caroline
Lettres	DE LA VAUVRE Cécile et THIEBAUT Angélique
Mathématiques	TREZEGUET Florence
SVT	SEYRAC Nicolas
Sciences Physiques	GOTTIN Laure
Technologie	SOLFERINO Céline
Professeurs des écoles	
Fonctions	
Principal	MARCOLLET Christophe
Principal Adjoint	RENVERSADE Christophe
Directeur Adjoint de la SEGPA	FOUGOU Emmanuelle
Conseiller principal d'éducation	ABELARD Elise